



SECHE ENVIRONNEMENT
Société anonyme au capital de 1.571.546,40 euros
Siège social : Lieu-dit « Les Hêtres » – 53811 Changé
306 917 535 RCS Laval

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 AVRIL 2024

ORDRE DU JOUR

Partie ordinaire :

1. Approbation des opérations et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023
3. Affectation du résultat
4. Conventions réglementées
5. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Maxime Séché
6. Non renouvellement du mandat de KPMG en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire
7. Constatation de l'expiration du mandat de MAZARS en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire
8. Renouvellement de MAZARS en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire
9. Nomination de RSM en qualité de Co-commissaire aux comptes titulaire
10. Nomination du nouvel Auditeur des informations en matière de durabilité
11. Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration visée à l'article L.22-10-8 du Code de commerce
12. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration visée à l'article L.22-10-8 du Code de commerce
13. Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général visée à l'article L.22-10-8 du Code de commerce
14. Fixation du montant global annuel alloué aux Administrateurs en rémunération de leur activité conformément aux dispositions de l'article L.225-45 du code de commerce
15. Approbation des informations visées au I. de l'article L.22-10-9 du Code de commerce relatives aux rémunérations des mandataires sociaux
16. Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Joël Séché, Président du Conseil d'administration

17. Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Maxime Séché, Directeur Général
18. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue du rachat par la Société de ses propres actions pour une durée de dix-huit (18) mois

Partie extraordinaire :

19. Autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions pour une durée de dix-huit (18) mois
20. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions, de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, ou de sa Société Mère ou d'une Filiale, ou à l'attribution de titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour une durée de vingt-six (26) mois
21. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions, de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, ou de sa Société Mère ou d'une Filiale, ou à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par offre au public (à l'exclusion des offres au public visées au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier) pour une durée de vingt-six (26) mois
22. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions, de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, ou de sa Société Mère ou d'une Filiale, ou à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par une offre au public visée au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier pour une durée de vingt-six (26) mois
23. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués d'actions, de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, et consentis à la Société pour une durée de vingt-six (26) mois
24. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise emportant renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription en faveur de ces derniers et à l'attribution gratuite à ces derniers d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, pour une durée de vingt-six (26) mois
25. Plafond global des augmentations de capital
26. Pouvoirs aux fins de formalités légales

=====